



LOI D'ORIENTATION ET D'AVENIR AGRICOLES - PLOAA

L'Unep demande une clarification de la réglementation sur la taille des végétaux

Paris, le 15 avril 2024- [L'Union Nationale des Entreprises du Paysage](#) (Unep), l'organisation professionnelle qui représente les 32 450 entreprises du paysage, a suivi de près la présentation en Conseil des ministres du 3 avril du **projet de loi d'orientation pour la souveraineté agricole et le renouvellement des générations en agriculture.**

Si l'Unep salue l'objectif de simplification du projet de loi, qui vise à instaurer un régime unique de la haie pour favoriser sa sauvegarde et encourager son développement, l'association demande à aller encore plus loin.

Alors que plus d'un Français sur trois ignore la réglementation qui encadre la taille de haie et l'élagage*, l'Unep demande une réelle clarification du cadre réglementaire, concernant à la fois les haies agricoles, les haies non agricoles situées dans les jardins de particuliers, l'espace urbain et industriel ou l'espace rural, mais aussi les arbres notamment en ville, grands absents du projet de loi.

Ce projet de loi doit pouvoir proposer un cadre légal lisible sur les travaux paysagers et la taille des végétaux que les Français ont le droit – ou non – de faire entre le 16 mars et le 15 août. Le flou actuel désoriente les particuliers et fragilise les professionnels du paysage. En première ligne des transitions écologiques, ces derniers sont pourtant formés aux gestes techniques de taille et d'élagage pour intervenir en toute efficacité et sécurité dans le respect de la faune et de la flore environnante, afin d'éviter toute destruction d'espèces et d'habitats protégés.

L'Unep se tient à la disposition du Gouvernement pour échanger, enrichir le projet de loi, et aller encore plus loin dans la clarification du cadre réglementaire, en attendant la présentation du texte à l'Assemblée nationale, dans les mois à venir.

**Etude Ipsos pour l'Unep, réalisée en ligne entre le 15 et 18 mars 2024 auprès d'un échantillon de 1000 Français âgés de 18-75 ans.*



À propos de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage :

www.lesentreprisesdupaysage.fr

L'Unep est la seule organisation professionnelle représentative des 32 450 entreprises du paysage reconnue par les pouvoirs publics. Ses missions consistent à défendre et promouvoir les intérêts de la profession, et à informer et aider ses adhérents (74 % d'entre eux ont moins de 10 salariés) dans leur vie d'entrepreneur. Son organisation en unions régionales lui permet d'entretenir des relations de proximité avec ses adhérents. Les engagements de service de l'Unep sont certifiés selon le référentiel Quali'OP depuis 2006 ; en 2014, l'Unep obtient le niveau confirmé de l'évaluation Afaq 26000 (RSE). L'Unep est reconnue « Partenaire engagé pour la nature » par l'Office Français de la Biodiversité depuis 2021 pour ses actions à venir en faveur de la biodiversité. Elle siège au Comité scientifique et technique du Centre de ressources sur le génie écologique animé par l'OFB.



CONTACTS PRESSE

Tina Meunier / 06 60 22 12 44 – tmeunier@hopscotch.fr

Hopscotch PR - unep@hopscotch.fr

[Cliquez ici si vous souhaitez ne plus recevoir d'emails de notre part](#)